

France Numérique

L'identité numérique au cœur de l'économie française

Nous recommandons le déploiement effectif de la Carte Nationale d'Identité Electronique (CNIE) selon la norme IAS ECC* déjà validée par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) et développée par les industriels français regroupés au sein du Gixel**.

Ce projet national permettra de mieux protéger l'identité des français et d'accélérer le développement de l'économie numérique tant pour le secteur public que privé.

Ce projet permettra enfin de promouvoir des systèmes français semblables, interopérables, source d'emplois et de revenus récurrents.

Les industriels français sont prêts. L'engagement gouvernemental national officialisé et concrétisé par un projet national constituera la référence indispensable pour concurrencer d'autres initiatives portées par d'autres pays.

La France est confrontée à plusieurs défis liés au déploiement de son économie numérique. Elle doit disposer des moyens d'identification, d'authentification et de signature sûrs, interopérables pour garantir la sécurité numérique des citoyens et la protection de leurs données privées. Ces deux éléments sont fondamentaux pour apporter la confiance et assurer le succès des développements de l'économie numérique. Réalité incontournable, l'identification numérique est un domaine où les enjeux sont à la fois techniques et économiques mais également fortement liés à la sécurité des citoyens et

à l'indépendance des Etats. L'absence actuelle de projet en France laisse le champ libre à d'autres nations, pour imposer de nouvelles normes, des produits ou des services au détriment des intérêts nationaux français et de son industrie. Des technologies innovantes, immédiatement applicables, développées, normalisées et déjà exportées par l'industrie française sont là. Forte de ses « champions » dans les technologies de carte à puce, de sécurité, d'infrastructures de confiance, la France peut développer un modèle de services numériques sécurisés véritable accélérateur de croissance.

De plus, les coopérations concrètes entre les autorités publiques et les acteurs industriels sont déjà en place. Enfin la France dispose déjà de nombreux atouts comme ses infrastructures numériques nationales, un cadre technique (écosystème IAS ECC) déjà défini et des réalisations par métier déjà bien concrètes.

Cette norme IAS ECC est en effet déjà largement déployée en France (santé, police/gendarmerie, justice, mairies, PME/PMI à travers les chambres de commerces) pour des applications aussi populaires que TELE TVA, TELE URSSAF ou aussi sensibles que les échanges électroniques entre avocats ou que les échanges d'extraits d'état civil authentique électronique entre mairies. Elle est déjà utilisée pour la carte d'identité nationale du Portugal, de Mauritanie comme en Bulgarie et au Maroc pour d'autres applications.

*IAS ECC (Identification, Authentification Signature, European Citizen Card), norme technique standardisant ces fonctions essentielles dans le monde électronique pour les programmes de modernisation électronique en France et base de la future CNIE française.

**GIXEL : le GIXEL est le groupement professionnel des industries de composants et de systèmes électroniques.



L'identité : un vecteur de citoyenneté et de cohésion

Le droit d'identifier les citoyens mais aussi le devoir de protéger leur identité relèvent du domaine régalién par excellence. La déclaration universelle des droits de l'homme (article 12) nous le rappelle: « Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes. »

Il est clair qu'une usurpation d'identité ou une fraude sont sources d'injustice sociale puisque la collectivité peut alors involontairement allouer des ressources à un individu mal intentionné – en simulant l'identité d'un autre – privant le vrai citoyen des droits qui lui reviennent.

Pouvoir certifier qu'une personne physique ou morale est bien celle qu'elle prétend être est tout aussi important pour le secteur public que pour les entreprises, aussi important pour le citoyen ou le consommateur que nous sommes. C'est évidemment un élément fondamental de la confiance.

La voie numérique n'a fait que renforcer aujourd'hui ce besoin essentiel de protection de l'identité.

Les Menaces pour le citoyen: une réalité mesurée

L'usurpation d'identité qui a touché 200 000 français en 2009 est un phénomène grave, important, en forte évolution et traumatisant pour les citoyens.

Parallèlement, en France, dans le monde virtuel d'internet, on évalue en 2009 à 400 000 le nombre d'usurpations d'identité dans le monde virtuel. Ce phénomène connaît une croissance inquiétante.

Les conséquences pour le citoyen peuvent être tout aussi dramatiques tant sur le plan financier que sur sa réputation.

Les menaces pour la France et son industrie

Le développement de l'économie numérique est vital pour la France. L'absence de projet national français donne une force incomparable à d'autres pays, qui forts de leur projet national, mettent leurs industriels en position d'exporter leurs solutions basées sur leur carte d'identité électronique. Les Etats-Unis ont entamé une réflexion stratégique sur la gestion des identités. Elle impactera les normes et donnera naissance à des solutions technologiques qui pourraient s'imposer aux delà de leurs frontières. Les pays qui n'auront pas développé la technologie perdront des marchés de produits et services, des emplois et leur gouvernement, de la TVA.



Les rôles de la carte d'identité électronique

La carte d'identité électronique ou « e-ID », déjà largement diffusée en Europe et dans le monde, assure plusieurs rôles : celui de titre d'identification traditionnel, celui de document de voyage, enfin celui de clé d'accès aux données personnelles de chaque citoyen. L'e-ID a fait également l'objet d'un nombre important de standards et de normes internationales.

Elle assure :

- La représentation de l'Autorité régaliénne qui certifie la régularité du citoyen et la validité de sa situation au regard de sa juridiction nationale.
- En tant que média, l'accès sécurisé aux services proposés au citoyen
- Le rôle d'un sceau de certification offert au citoyen pour authentifier ses actes quels que soient les médias et supports d'échange utilisés grâce à la validité juridique de toute transaction certifiée à l'aide de ce média.

Une réalité chez nos voisins

L'idée d'une carte d'identité électronique valable à la fois physiquement et pour les usages numériques a donc fait son chemin. La Finlande a été le premier pays à déployer une telle carte en 1989.

Depuis, plus de une trentaine de pays ont lancé leur programme en particulier la Suède, l'Estonie, l'Autriche, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, la Lituanie, la Suisse, l'Italie, les Pays-Bas, les pays du Golfe, Hong-Kong, la Chine, Israël, plusieurs pays d'Amérique latine et d'Afrique, et, depuis le 1er novembre 2010, l'Allemagne. La Norvège a annoncé ses intentions pour 2011. L'Inde a démarré ses premiers pilotes, le Brésil va suivre.

L'identité numérique comme catalyseur de l'économie numérique

Au-delà de la question de la sécurité de l'identité, le déploiement de ces titres numériques apporte de réels services et bénéfices aux citoyens et aux entreprises.

Le potentiel multiservice de la carte permet aussi d'en organiser une ergonomie optimale pour de nombreux usages, elle peut ainsi au-delà d'une simple carte d'identité délivrée par l'Etat, devenir une véritable carte de services publics et privés dans quatre dimensions :

- **Citoyen - gouvernement** : A la fois porteurs d'économies conformément à la RGPP, de meilleur service, de meilleurs délais de réponse à l'usager. Les services apportés concernent de très nombreuses démarches administratives.
- **Citoyen - collectivités territoriales** : Ces dernières doivent répondre aux besoins d'accès et de sécurisation des transports, des loisirs, du commerce, ou encore du tourisme, de l'éducation, de maintien du lien social, notamment avec l'environnement rural. Pour être efficace, sans multiplier les coûts, elles doivent faire appel aux e-services. Sans la confiance numérique, les citoyens ne seront pas acteurs de cette évolution.
- **Usagers - services privés** : Les applications regroupées ici portent des noms bien connus, tels que e-commerce, e-banking, ont des besoins forts de sécurité et d'une utilisation contrôlée de données personnelles.
- **Business - business** : Mêlant espaces privés et publics, ces relations comprennent un foisonnement d'applications telles que le e-procurement, le e-billing, les déclarations de taxes de douanes, ... Cette dématérialisation, source importante d'économies doit être sécurisée.

Les réglementations nationales et européennes existantes font que la France peut initier rapidement la mise en place d'une infrastructure de services électroniques comme l'ont déjà fait onze autres Etats membres européens.

Comment nos voisins ont-ils fait ? où en sommes nous ?

Les États adoptent le plus souvent une démarche en trois étapes.

Elle consiste à :

- Mettre en place d'abord le cadre de confiance dans les échanges numériques dont le pays a besoin, le cadre légal en particulier.
- Délivrer des titres d'identification sécurisés pour donner l'accès à chacun aux services modernisés de l'État, pour favoriser la mobilité nationale et internationale, pour protéger l'identité des citoyens et lutter contre la fraude et la cybercriminalité. C'est aussi la première manifestation tangible du programme de transformation... mais un titre sans services d'application, c'est une autoroute sans flux et sans débouchés.
- Développer les services dans le domaine social, économique, de la santé, de l'éducation. Cette politique inclut parfois l'ouverture des services de proximité et de centres d'accueil du citoyen afin d'accompagner cette modernisation au plus près des territoires et des populations dans tous les événements de la vie.

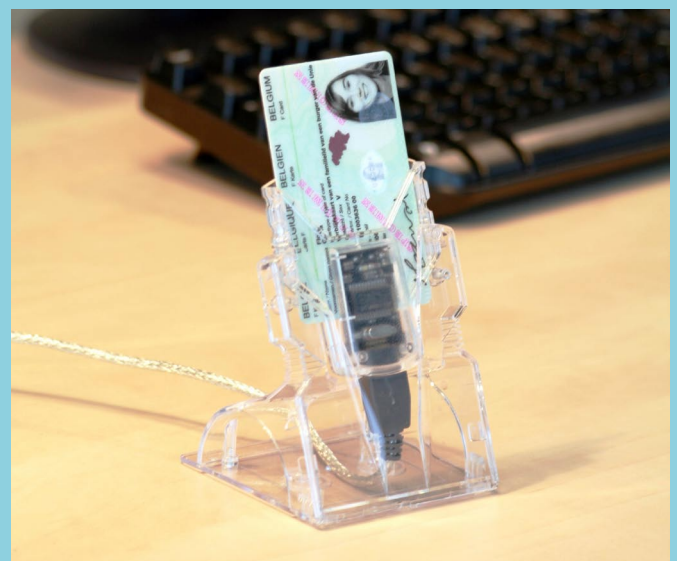
En France, la loi sur la protection de l'identité couvrant la CNIE et les échanges numériques doit encore être débattue et votée. Puis les nouveaux titres doivent être délivrés. Les nouveaux services électroniques déjà testés (nombreux pilotes) pourront alors être déployés.

L'identité numérique : un accélérateur de dématérialisation

La dématérialisation des procédures fiscales est tout autant bénéfique à l'État qu'elle est confortable au citoyen. C'est aussi un vecteur puissant d'exercice de la transparence et de la confiance dans l'e-Gouvernement. Nous constatons que l'adhésion des citoyens est accélérée quand les étapes d'identification/ authentification/signature peuvent être réalisées grâce à l'emploi d'un titre sécurisé comme une carte e-ID.

En Belgique, par exemple, tous les adultes de plus de 16 ans ont entre leurs mains une carte nationale e-ID. En 2009, le nombre de citoyens qui utilise Tax-on-web a doublé par rapport à 2008 (source ASA - Agence pour la Simplification Administrative, novembre 2009). C'est une des 600 applications personnalisées disponibles dans le pays.

En Autriche, qui dispose aussi d'une identification électronique depuis plusieurs années, c'est entre 70 et 80% de la population qui utilise l'application impôts en ligne à fin 2009 (source Gouvernement fédéral Autrichien, novembre 2009).



En Estonie, où chaque citoyen a une carte eID depuis 2007, c'est 86% de la population qui utilise cette application... à fin 2007 (source Linnar Viik, ancien conseiller du premier ministre novembre 2009).

L'expertise unique de l'industrie française

La France dispose des plus grands acteurs internationaux dans les domaines des documents électroniques d'identité et de voyage (passeport électronique, carte d'identité, permis de conduire, carte de santé) et des services associés.

En effet, Oberthur, Morpho et Gemalto fournissent 70% des programmes nationaux dans le monde avec un capital de plus de 150 références.

Depuis 20 ans, les industriels de la carte à puce apportent des réponses sur 3 sujets essentiels : la protection de l'identité de l'utilisateur par l'identification et l'authentification, la protection des biens de l'utilisateur par le cryptage des données et la protection des transactions effectuées par l'utilisateur grâce aux transactions sécurisées.

Ces solutions s'intègrent dans le cadre des 2 principes fondateurs de la protection des données privées : Le principe de finalité et le principe de proportionnalité.

Un cadre technique déjà construit et opérationnel : IAS-ECC

Le projet IAS (Identification, Authentification et Signature) est un projet mené par l'ANTS en étroite collaboration avec le GIXEL, visant la mise à disposition de cartes à puces et des éléments techniques connexes, conformes à la norme européenne ECC (European Citizen Card). Elle constitue la base technique des différents projets de modernisation de l'administration ainsi que des titres sécurisés émis par l'ANTS.

Les grands industriels français de la carte à puce (Oberthur, Morpho et Gemalto), avec le soutien actif de l'ANTS, ont fourni des cartes totalement conformes et interopérables. Enfin les trois industriels ont passé avec succès l'évaluation sécuritaire indispensable de leurs cartes auprès de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI). L'ANSSI assure la mission d'autorité nationale en matière de sécurité des systèmes d'information de l'Etat.

Les produits certifiés sont donc disponibles pour le projet CNIE et sont déjà opérationnels en France (mairies, police, justice, PME/PMI...).

Cette norme est déjà utilisée pour la carte d'identité nationale du Portugal, de Mauritanie comme en Bulgarie et au Maroc pour d'autres applications.

L'urgence de l'action

La confirmation de Mr le Ministre Brice Hortefeux en visite à Saint Malo en octobre 2010 sur le lancement de la Carte nationale d'identité électronique pour 2011 nous conforte dans notre demande.

Nous estimons urgent de lancer le projet de déploiement national de la Carte Nationale d'Identité Electronique et des outils sécurisés IDéNum basé sur l'écosystème IAS ECC.

Nous proposons aussi la coordination de la gestion des identités régaliennes, de la labellisation IDéNUM (Ministère de l'Economie Numérique) et de la réalisation d'une plate-forme d'intermédiation qui permettra le développement des services en ligne.

L'objectif de cette plate-forme est de pouvoir valider les certificats d'authentification et de signature dans la carte et d'informer le site auquel l'internaute souhaite se connecter que l'authentification et la signature sont réussies.

Cette architecture permettra d'associer l'identification/authentification régalienne avec l'authentification/signature pour des besoins publics et privés et donc de développer fortement l'économie numérique en France.

Avec les contributions des sociétés Gemalto, Morpho, Oberthur Technologies et l'Imprimerie Nationale



GROUPEMENT DES INDUSTRIES DE COMPOSANTS
ET DE SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES

17, rue de l'Amiral Hamelin - 75783 Paris cedex 16
Tél. : +33 (0)1 45 05 70 98
Fax : +33 (0)1 45 05 70 37
clacape@gixel.fr
www.gixel.fr